

Titres d'identité

Demande de carte nationale d'identité : Ce qui change

Désormais, afin de lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité, les cartes nationales d'identité seront davantage sécurisées ; elles seront **biométriques**.

De ce fait, les cartes nationales d'identité (CNI) ne pourront plus être délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles équipées d'un dispositif de recueil capable de scanner, numériser et enregistrer les empreintes du demandeur.

Par conséquent, en raison de ce changement, toutes les demandes de CNI se feront uniquement sur rendez-vous, dans la commune de votre choix.

Effectuer sa pré-demande en ligne > <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

 Liste des communes de Seine et Marne pouvant délivrer les CNI 437.21 Ko

Demande de passeport biométrique

La mairie de Thorigny-sur-Marne ne délivre pas de passeport biométrique.

Comme pour les cartes nationales d'identité, elle ne dispose pas du dispositif de recueil capable de scanner, numériser et enregistrer les empreintes du demandeur.

 Liste des communes de déploiement du passeport biométrique en Seine et Marne 88.05 Ko

GUICHET UNIQUE

Mairie de Thorigny-sur-Marne
1 rue Gambetta

SUIVEZ NOUS SUR
FACEBOOK

SUIVEZ NOUS SUR
TWITTER

You
are
using
a
browser
that
is
not
supported
by
the
Google
..